



MAISON FAMILIALE RURALE DE VILLIE-MORGON

Antenne du CFA des MFR Auvergne-Rhône-Alpes
Formation par alternance de la 4^{ème} au Bac Pro

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle. Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (**CUFPA**) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

Notre MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir **avant le 31 mai**.

CODE UAI DE LA MFR DE VILLIE-MORGON : 0692708U

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée. Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

⇒ Un **calculateur** est mis à votre disposition par le réseau des MFR, des précisions sont apportées dans les différents onglets. Connectez-vous sur notre site (rubrique Taxe d'Apprentissage) :

<http://mfrvilliemorgon.asso.fr/page-128-taxe-d-apprentissage.htm>

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (à compléter SVP)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement : €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir **nous retourner ce document dûment complété, par courrier ou par mail** : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 04 74 04 21 02.

Métiers du commerce et de l'animalerie

194 montée des Gaudets, 69910 Villié-Morgon
Tél : 04 74 04 21 02 / Mail : mfr.villie-morgon@mfr.asso.fr
<http://www.mfrvilliemorgon.asso.fr/>



ETABLISSEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT
AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE